

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 115 517 700 Fax: +251 115 517 844
Website: www.au.int

**SOMMET AFRICAIN SUR LES ENGRAIS
ET LA SANTÉ DES SOLS
7 - 9 mai 2024
NAIROBI (KENYA)**

**AFSHS/Decl/4(II)
Original: anglais**

PROJET DE DÉCLARATION
Au 09 mai 2024

**Projet de Déclaration du Sommet africain sur les engrais et la santé des sols
Nairobi (kenya) | 9 mai 2024**

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion du Sommet africain sur les engrais et la santé des sols, à Nairobi (Kenya) ;

RAPPELANT que la déclaration d'Abuja de 2006 sur les engrais dans le cadre de la révolution verte en Afrique a mis en lumière l'impérieuse nécessité d'accroître l'utilisation des engrais pour stimuler la croissance de la productivité agricole et de réduire la faim et la pauvreté en Afrique ;

RAPPELANT EGALEMENT la déclaration de Malabo sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), qui a été adoptée au cours de la vingt-troisième Session ordinaire de la Conférence de l'UA à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2014, déclaration dans laquelle les États membres ont pris l'engagement de réaliser une transformation agricole participative. Cette déclaration de Malabo sur le PDDAA a également renforcé les décisions antérieures, notamment la déclaration de Maputo de 2003 sur le PDDAA et la déclaration de Syrte de 2004 sur les défis liés à la mise en œuvre d'un développement intégré et durable dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau en Afrique ;

RECONNAISSANT les défis persistants et à long terme que pose la mise en œuvre des engagements pris dans les différentes déclarations, et appréciant les progrès accomplis depuis la déclaration d'Abuja, particulièrement l'augmentation substantielle de la fabrication locale d'engrais minéraux, qui représente plus de 15 milliards de dollars américains d'investissements de la part du secteur privé ;

PROFONDEMENT PREOCCUPES par le fait que depuis l'adoption de la déclaration d'Abuja en 2006, la consommation d'engrais en Afrique n'a augmenté que de 8 kg/ha en moyenne à environ 18 kg/ha en 2022, ce qui représente moins de la moitié de l'objectif de 50 kg/ha fixé dans ladite déclaration ;

RAPPELANT que le taux moyen de consommation d'engrais au niveau mondial est d'environ 135 kg/ha et que le taux moyen de consommation de l'Afrique, qui est de 18 kg/ha, ne représente que 13 % du taux mondial ;

RECONNAISSANT que si le continent produit aujourd'hui environ 30 millions de tonnes d'engrais minéraux par an, la plupart des engrais sont exportés en dehors du continent et que la majorité des États membres sont encore trop dépendants des engrais importés, en particulier les engrais qui ne sont pas à base de phosphate, ce qui expose l'Afrique aux chocs du marché extérieur et à la volatilité des prix.

RECONNAISSANT EN OUTRE que la récente crise mondiale des engrais a frappé l'Afrique de manière disproportionnée, avec une baisse de 25 % de la consommation d'engrais en glissement annuel en 2022 ;

RECONNAISSANT PAR AILLEURS que le fait de se concentrer uniquement sur les engrais ne permet pas d'enrayer la dégradation des sols, ni de stimuler la productivité des sols africains et leurs rendements agricoles ;

PRÉOCCUPÉS par la dépendance continue à l'expansion des terres cultivées pour augmenter la production agricole, la lenteur persistante de l'augmentation de la productivité agricole, la faible superficie consacrée à la gestion durable des sols, l'épuisement des nutriments du sol qui en résulte, la faiblesse des revenus des agriculteurs, la dégradation expansive des sols, les émissions de CO₂, ainsi que par la perte importante de biodiversité et le coût élevé pour l'environnement. Cette dégradation de la santé des sols réduit de manière considérable la réponse des cultures à l'utilisation d'intrants, ce qui améliore le rendement, comme les engrais minéraux et les variétés de cultures améliorées, et augmente de manière considérable la vulnérabilité des petits exploitants agricoles et des communautés aux impacts du climat et d'autres chocs ;

RECONNAISSANT PAR AILLEURS que la perspective de la viabilité de l'agriculture a évolué, passant d'un objectif étroit de productivité et de rentabilité des cultures à un objectif élargi de viabilité sociale, environnementale et économique, d'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, de réhabilitation des terres dégradées, de restauration et de maintien des services écosystémiques, dont la biodiversité ;

RECONNAISSANT AUSSI que la nécessité d'augmenter l'utilisation d'engrais en Afrique reste viable et pertinente, et que cela doit se faire d'une manière qui assure la santé des sols et la résilience de l'environnement. L'agriculture africaine reste également très sensible aux changements climatiques, ce qui menace la viabilité future de l'agriculture sur le continent ;

TENANT COMPTE du fait qu'aujourd'hui les défis de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de la malnutrition et des changements climatiques persistent et requièrent une urgente attention. La nécessité d'une coopération régionale sur la question des engrais et de la santé des sols est plus grande que jamais, étant donné que les possibilités d'investissement et de commerce interrégional et intrarégional sont désormais renforcées de manière considérable grâce à l'adoption par les États membres de l'UA, de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;

CONSCIENTS du fait que l'augmentation de l'utilisation d'engrais, aussi bien minéraux qu'organiques, est un impératif pour accroître la productivité et restaurer la santé des sols. L'efficacité et l'efficacé des engrais minéraux et organiques et d'autres intrants complémentaires doivent être améliorées afin d'accroître la productivité, d'optimiser la rentabilité et le retour sur investissement, d'améliorer la santé des sols et de renforcer la résilience aux changements climatiques ;

CONSCIENTS de la nécessité impérieuse d'améliorer la santé des sols et de régénérer les sols dégradés afin de transformer de manière durable les systèmes alimentaires, qu'il s'agit d'une condition préalable à l'utilisation efficace et efficace des engrais et qu'il s'agit d'un processus à long terme. Des mécanismes de soutien et des incitations sont nécessaires afin de permettre aux agriculteurs d'investir dans l'amélioration de la santé des sols ;

SOULIGNANT que les investissements dans la fabrication locale et le mélange d'engrais doivent être optimisés afin de tirer parti des ressources du continent et de réduire la dépendance à l'égard des marchés mondiaux, que l'accès aux engrais et leur coût doivent être améliorés, et que les outils de financement comme les garanties de crédit commercial, les fonds de roulement et les subventions ciblées doivent être consolidés afin de réduire les distorsions du marché, de diminuer les coûts et de renforcer les chaînes d'approvisionnement d'intrants ;

RECONNAISSANT les opportunités offertes par la coopération régionale, la coordination et l'harmonisation des politiques et réglementations en matière d'engrais, la mise en commun des investissements afin d'accroître la capacité des pays et du continent à produire des engrais, tout en facilitant le commerce transfrontalier, la recherche et le développement communs, le renforcement des capacités ainsi que l'apprentissage et le partage des pratiques exemplaires entre les pays ;

RECONNAISSANT PAR AILLEURS le caractère intégré des sous-secteurs agricoles de l'Afrique (cultures, pêche, forêts et élevage) et les préoccupations relatives à la santé des sols, qui exigent d'accorder la priorité à la conservation et à la gestion intégrées des sols et de l'eau au niveau des bassins hydrographiques, des paysages ou des bassins versants afin d'améliorer la santé des sols ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que le système de distribution du « dernier kilomètre » en Afrique est faible et que les agriculteurs doivent parcourir de longues distances pour accéder aux engrais et à d'autres intrants agricoles essentiels, ainsi qu'aux services de conseil.

Par la présente :

Approuvons le Plan d'action pour les engrais et la santé des sols et le cadre de l'Initiative pour les sols en Afrique en tant que documents d'orientation pertinents pour tirer parti des partenariats et des investissements multipartites afin de stimuler les politiques, le financement, la recherche et le développement, les marchés et le renforcement des capacités pour les engrais et la gestion durable de la santé des sols en Afrique.

Sur les engrais:

1. Nous nous engageons à tripler la production et la distribution nationales d'engrais organiques et inorganiques de qualité certifiée d'ici à 2034, dans le but d'améliorer l'accès et l'accessibilité financière pour les petits exploitants agricoles à travers les actions ci-après :
 - a. Donner la priorité à la production locale et le mélange d'engrais minéraux en utilisant des matières premières disponibles au niveau local ;
 - b. Renforcer la recherche et le développement sur l'utilisation des engrais organiques et inorganiques, tout en relançant le Centre africain pour le développement des engrais à Harare ;

- c. Encourager les investissements dans le secteur de l'irrigation dans le cadre de la gestion intégrée des sols et des ressources en eau afin de renforcer l'efficacité de l'utilisation des nutriments et la résilience aux changements climatiques ;
- d. Renforcer les systèmes de recherche et de vulgarisation collaboratives au niveau national, régional et international, pour relever les défis liés à la santé des sols et améliorer la qualité de l'aide apportée aux petits exploitants agricoles.
- e. Promouvoir les pratiques d'agriculture biologique pour améliorer la santé des sols parallèlement à l'agriculture conventionnelle.

Sur le Financement:

5. Nous nous engageons à rendre pleinement fonctionnel le Mécanisme africain de financement des engrais (AFFM), afin d'améliorer la production, l'acquisition et la distribution d'engrais organiques et inorganiques, ainsi que les interventions en faveur de la santé des sols à travers les actions ci-après :
 - a) Élargir la portée de ce Mécanisme afin d'appuyer la mise en œuvre de la présente Déclaration, tout en accordant une attention particulière à la réduction des risques liés aux investissements des agriculteurs dans les technologies d'amélioration du rendement et de la santé des sols des cultures actuelles et ciblées pour la sécurité alimentaire ; financer l'infrastructure et la logistique pour améliorer la disponibilité des engrais, l'accès aux marchés alimentaires pour les agriculteurs ; et appuyer les réformes des politiques en matière d'engrais et de santé des sols ;
 - b) Mettre en place un fonds multi-sources pour la santé des sols, la recherche, l'innovation, le renforcement des capacités et les jeunes entreprises pour l'utilisation des engrais et les mesures en faveur de la santé des sols. Ce fonds fera partie du Mécanisme africain de financement des engrais (AFFM) déjà existant, qu'abrite actuellement la Banque africaine de développement (BAD) ;
 - c) Accorder une attention particulière aux petits États insulaires en développement (PEID) d'Afrique, qui sont confrontés à des défis en raison de la fragilité de leurs écosystèmes, notamment l'accès aux engrais et les coûts intrinsèques aux petits États insulaires en développement.
6. Nous demandons à la Commission de l'UA de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à l'exécution de ces engagements, en étroite collaboration avec les différents fonds climatiques existants.

Sur la création d'un environnement favorable

7. Nous nous engageons à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations visant à créer un environnement propice aux interventions en matière d'engrais et de santé des sols à travers les actions ci-après :

- a) Élaborer, à l'échelle du continent et en fonction du contexte, des lignes directrices pour la formulation et la mise en œuvre de politiques pertinentes et efficaces en matière d'engrais et de santé des sols ;
- b) Harmoniser les politiques et les cadres réglementaires aux niveaux national et régional pour assurer la cohérence et promouvoir le commerce régional et continental ;
- c) Renforcer les consultations et le dialogue avec le secteur privé à tous les niveaux ;
- d) Renforcer les partenariats public-privé afin d'accroître les investissements dans la chaîne de valeur des engrais.

Sur le renforcement des capacités d'appui à la mise en œuvre

8. Nous nous engageons à développer et à promouvoir le renforcement systémique des capacités nationales en matière de pratiques et de technologies de gestion des engrais et de la santé des sols adaptées aux conditions locales à travers les actions ci-après :
 - a. Créer des réseaux de recherche et de développement au niveau régional pour l'échange de connaissances et de technologies ;
 - b. Construire, renforcer et normaliser les capacités d'analyse des engrais et les services des laboratoires conformément aux normes de qualité des engrais en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, notamment les institutions professionnelles agricoles ;
 - c. Renforcer les capacités du Centre africain pour le développement des engrais, créé par la Commission de l'UA à Harare ;
9. Nous nous engageons à promouvoir la solidarité africaine à travers des programmes de partage de connaissances, la formation, le développement et le transfert des pratiques exemplaires en matière de fertilité et de santé des sols.
10. Nous nous engageons en outre à veiller à ce qu'au moins 70 % des petits exploitants agricoles aient accès à des services consultatifs et de vulgarisation de qualité sur les engrais et la santé des sols, aussi bien des systèmes de vulgarisation publics que privés, à travers les actions ci-après :
 - a. Réviser et améliorer l'éducation de base et la formation supérieure en sciences du sol et en agronomie, afin d'y inclure des programmes sur la gestion durable des sols ;

- b. Créer, renforcer et normaliser les services d'analyse des sols afin qu'ils soient disponibles et abordables pour les petits exploitants agricoles ;
- c. Renforcer les systèmes de livraison au dernier kilomètre en soutenant les commerçants agricoles et les PME ;

Sur l'appropriation

11. Nous nous engageons à intégrer les recommandations de la présente Déclaration dans les plans nationaux d'investissement dans le secteur agricole en vue de leur mise en œuvre ;
12. Nous demandons aux ministres des Finances de mobiliser et d'allouer des ressources adéquates pour la mise en œuvre des recommandations de la présente Déclaration.

Appel à l'action

Nous invitons :

13. La Commission de l'Union africaine et l'AUDA-NEPAD à soutenir les États membres dans le cadre de l'appropriation de mécanismes prometteurs pour récompenser les petits exploitants agricoles pour l'amélioration de leurs pratiques en matière de santé des sols, notamment en ce qui concerne les marchés du carbone ;
14. La Commission de l'Union africaine et à l'AUDA-NEPAD à mettre en place un système de surveillance systématique de la santé des sols harmonisé avec les systèmes existants de suivi et d'évaluation du PDDAA, afin d'assurer le suivi des progrès, notamment l'élaboration de métriques à l'échelle du continent pour évaluer la santé des sols ;
15. La Commission de l'Union africaine et l'AUDA-NEPAD à élaborer une feuille de route post-Sommet pour le Plan d'action pour les engrais et la santé des sols, conformément à l'Initiative pour les sols en Afrique, et à faire rapport au Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement en novembre 2025 ;
16. La Commission de l'Union africaine et l'AUDA-NEPAD à développer les partenariats et les accords institutionnels pour la mise en œuvre de la présente Déclaration, et à faire rapport à la Session ordinaire de la Conférence en février 2026 ;
17. La Commission de l'Union africaine et l'AUDA-NEPAD à soutenir et à rééquiper le Centre africain pour le développement des engrais comme institution d'appui à la recherche et au développement des engrais en Afrique

Nous encourageons ::

18. Les États membres à créer ou à renforcer les centres nationaux de recherche et de développement des engrais ;

Lançons un appel au/aux :

19. Secteur privé pour qu'il accroisse les investissements dans le secteur africain des engrais et favorise des pratiques de gestion durable ;
20. Institutions financières continentales et internationales pour qu'elles soutiennent les investissements des secteurs privé et public dans l'industrie des engrais en Afrique ;
21. Partenaires au développement pour qu'ils soutiennent la Commission, l'AUDA-NEPAD, les Communautés économiques régionales et les États membres dans la mise en œuvre de la présente Déclaration.

Fait à Nairobi (Kenya), le 9 mai 2024